



14 % des ménages de la Seine-Maritime utilisateurs des services à la personne, un recours limité

En 2013, le taux de recours aux services à la personne en Seine-Maritime s'élève à 13,6 %. Il est plus faible qu'en Normandie (14,3 %). Les ménages seino-marins de 80 ans ou plus sont un peu plus utilisateurs de ces services que l'ensemble des ménages normands de la même tranche d'âge. Les femmes seules et les couples avec trois enfants ou plus y ont également plus recours que dans les autres départements normands. À l'horizon 2030, ce sont plus de 12 000 ménages supplémentaires potentiellement utilisateurs de services à la personne qui sont attendus.

Camille Hurard, Bruno Mura (*Insee Normandie*), Christelle Bérard, Brigitte Keromnes (*Directe*)

En 2013, plus de 71 000 ménages en Seine-Maritime ont déclaré à l'administration fiscale avoir eu recours aux services à la personne (*champ*). Ces ménages représentent plus du tiers des ménages utilisateurs normands, un peu moins cependant que la part du département parmi l'ensemble des ménages normands. Avec un taux de recours de 13,6 % parmi les ménages fiscaux, la Seine-Maritime se situe en dessous du niveau régional, juste devant l'Eure. Ce taux, très proche de celui de la France de province (13,5 %), place la Seine-Maritime dans la moyenne des départements métropolitains (49^e sur 96). Corrigé des effets liés à la structure par âge et par mode de cohabitation de la population (*définitions*), le taux de recours dans le département reste inchangé (13,6 %) et se situe toujours en dessous de celui de la région (13,9 %). L'écart avec la France de province s'accroît légèrement (13,2 %).

Le taux de recours, non corrigé, de l'arrondissement de Rouen est le plus important du département (14,0 %) tandis que celui du Havre est le plus bas (13,1 % ; *figure 1*)

Un recours aux services à la personne important chez les 80 ans ou plus

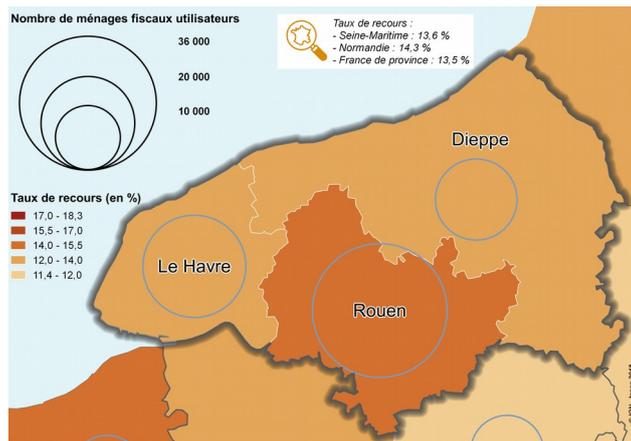
Avec l'âge, le recours aux services à la personne augmente. En Seine-Maritime, les taux de recours par âge sont un peu en deçà des valeurs normandes, hormis chez les 80 ans ou plus (44,4 % contre 44,1 % en Normandie ; *figure 2*). Les arrondissements de Rouen et de Dieppe y contribuent le plus avec des taux de recours élevés pour cette population (respectivement 45,2 % et 44,9 %). L'arrondissement de Dieppe se distingue par un taux de recours nettement plus

faible qu'au niveau régional pour les 35-64 ans (8,6 % contre 10,4 %).

Après l'âge, le taux de recours est également fortement dépendant du niveau de vie des ménages (*définitions*). Lorsque celui-ci augmente, le taux de recours progresse aussi. En Seine-Maritime, bien que le niveau de vie soit très proche de celui de l'ensemble de la Normandie, les taux de recours y sont plus faibles, quel que soit le niveau de vie des ménages.

1 En dehors de l'arrondissement de Rouen, des taux de recours peu élevés en Seine-Maritime

Taux de recours brut et nombre de ménages utilisateurs par arrondissement



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

2 Forte progression du nombre de ménages utilisateurs dans l'arrondissement de Dieppe

Taux de recours bruts en 2013 et évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne

	Taux de recours en 2013 (en %)			Ménages utilisateurs			Évolution du nombre de ménages utilisateurs (en %)	
	Global	80 ans ou plus	Personnes seules	2013	2030	2050	2013-2030	2013-2050
Normandie	14,3	44,1	16,9	198 800	239 900	279 500	21	41
Seine-Maritime	13,6	44,4	15,8	71 100	83 800	96 500	18	36
Rouen	14,0	45,2	15,1	36 400	42 300	48 500	16	33
Le Havre	13,1	42,9	15,6	21 300	24 800	28 000	16	31
Dieppe	13,4	44,9	18,3	13 400	16 600	20 000	24	49

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

La composition du ménage, que la personne soit seule ou en couple par exemple, influe également sur la demande de services à la personne. Quel que soit le type de ménage, les taux de recours en Seine-Maritime ne se démarquent pas significativement de ceux de la région. Seuls les ménages seino-marins en couple avec plus de trois enfants et les femmes seules ont des taux de recours un peu plus importants que les mêmes types de ménages dans toute la Normandie (+ 0,9 point). Le taux de recours des couples est plus élevé qu'au niveau régional dans l'arrondissement de Rouen (+ 1 point) et plus faible dans l'arrondissement de Dieppe (- 2 points). En revanche, le taux de recours des personnes seules est moins fort à Rouen (- 2 points) et plus conséquent à Dieppe (+ 1 point).

de l'arrondissement de Dieppe devrait en particulier croître fortement dans les années à venir. Elle passerait de 13 400 en 2013 à 16 600 en 2030, soit près d'un quart de ménages supplémentaires. L'arrondissement de Rouen, où résident plus de la moitié des ménages utilisateurs du département, et celui du Havre progresseraient à un rythme inférieur à celui de la Normandie.

À l'horizon 2023, l'augmentation du nombre de ménages utilisateurs et les probables départs à la retraite des salariés des services à la personne pourraient impacter les besoins en recrutement dans ce secteur. Ces besoins pourraient alors atteindre 8 600 salariés. ■

Une évolution de la demande légèrement inférieure à celle de la région

Comme pour l'ensemble du territoire normand, la population de la Seine-Maritime vieillit. À l'horizon 2030, plus de 12 000 ménages utilisateurs de services à la personne supplémentaires y sont attendus (+ 18 % ; *figure 2*). La population des ménages utilisateurs

Champ et définitions

La liste des 24 activités de **services à la personne** en vigueur en 2013 est définie par le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011. Elles concernent des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Depuis juin 2016, le nombre d'activités a été porté à 26.

La source fiscale **Filosofi** (Fichier Localisé Social et Fiscal) est issue de l'exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA). La source fiscale utilisée ne permet de dénombrer que les ménages ayant déclaré des dépenses de services à domicile. En conséquence, sont écartés les ménages dont la prise en charge de ces services est couverte entièrement par les aides, ceux ayant omis de déclarer ces dépenses et ceux employant des personnes de manière non déclarée.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le **référént fiscal** est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

Les **taux de recours** par âge et mode de cohabitation sont calculés au niveau national. Ces différents taux sont ensuite appliqués aux populations de chacun des départements. Cette méthode permet de raisonner « toute chose égale par ailleurs » sur des taux de recours corrigés qui écartent les effets de structure liés à l'âge et au mode de cohabitation.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Les projections de ménages sont obtenues avec le modèle **Omphale** qui permet de réaliser des projections démographiques à moyen/long terme (horizon 2050) sur tout territoire de plus de 50 000 habitants.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Hurard C., Mura B., Bérard C., Keromnes B., « En Normandie, le vieillissement de la population pourrait entraîner une forte croissance des services à la personne », *Insee Analyses Normandie* n°54, décembre 2018.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F., Puech I., « La Normandie, 1^e région pour la part des services et de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié », *Insee Analyses Normandie* n°38, décembre 2017.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F. et Puech I., Une analyse des services et de l'emploi à domicile dans chacun des départements normands, *Insee Flash Normandie* n° 50 à 54, décembre 2017.
- Brunet L., Le Graët A., Maillard M., « Un vieillissement démographique plus rapide en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n°49, juin 2018.

